

Suivi des séances plénières publiques tenues en 2000

Le tableau ci-dessous, qu'a établi le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE), donne un aperçu de la manière dont le Plan de programme de la CCE pour 2001 à 2003 et les activités connexes donnent suite aux recommandations que le public a formulées durant les discussions plénières que le CCPM a tenues en 2000, à Dallas, ainsi qu'au cours de la partie publique de la session du Conseil de 2000.

Ce Plan comporte quatre secteurs de programme fondamentaux : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Dans chacun de ces secteurs, un certain nombre de programmes sont en place pour atteindre les buts et les objectifs qu'énonce l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et des projets servent à atteindre les buts de ces programmes. Ceux-ci continueront d'évoluer durant un cycle triennal en fonction des résultats obtenus chaque année.

Le Plan de programme pour 2001 à 2003 ainsi que d'autres documents et informations sont consultables sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>, tout comme le calendrier des activités de cette dernière. On peut demander une version imprimée de ces documents au Secrétariat, à l'adresse de courriel <info@ccemtl.org>.

L'ébauche du Plan de programme pour 2002 à 2004 devrait être publiée en septembre 2001 pour fin d'examen public. Le CCPM encourage les citoyens nord-américains à formuler des observations sur cet important document, car il estime que la contribution du public est essentielle à son élaboration.

Recommandations	Suivi
Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce	
<ul style="list-style-type: none">On a invité le Conseil à accorder tout son soutien et des ressources à la tenue, en octobre 2000, du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce.	<ul style="list-style-type: none">Ce Symposium, qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2000, à Washington, a été considéré comme très fructueux.
<ul style="list-style-type: none">On a fortement recommandé de donner suite aux conclusions de ce symposium. Par exemple, on pourrait choisir des secteurs et former des groupes de travail pour examiner plus en détail des indicateurs, des critères et d'autres éléments, puis formuler des recommandations de principe. Cette démarche pourrait faire l'objet d'une future réunion.	<ul style="list-style-type: none">La CCE publiera, en juin ou en juillet 2001, un rapport sommaire sur le Symposium. En juillet, il est également question qu'elle publie un rapport contenant des modifications aux documents de recherche et le compte rendu de discussion du Symposium. Lorsque ces publications seront disponibles, le CCPM formulera un avis au Conseil sur d'éventuels travaux de suivi.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> Les séances que le CCPM a tenues en 2000 avaient pour objet de solliciter la participation du public sur les nouvelles tendances environnementales. D'après les nombreux commentaires du public, la CCE pourrait apporter sa contribution à l'examen de tendances et de questions importantes, notamment les suivantes : la gestion de l'eau, le lien entre la pauvreté et la santé, la croissance de la population, les pratiques agricoles non écologiques, l'aménagement urbain, la vulnérabilité des aires côtières, la perte d'habitats, les effets cumulatifs des polluants, la nécessité de coordonner la conservation de l'énergie, les répercussions environnementales et sociales de l'intensification des transports, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la biotechnologie, les espèces envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> En décembre 2000, le Secrétariat a présenté les conclusions de deux rapports analytiques. Le premier a permis d'examiner à quelles pressions seront exposées les ressources en eau douce d'ici 2020, alors que le deuxième a visé à compiler des données canadiennes, mexicaines et américaines issues des secteurs de la foresterie et de l'agriculture afin d'examiner les variations du flux de ressources matérielles. En mai 2001, la CCE a rédigé un sommaire des enseignements tirés jusqu'à présent des travaux sur les tendances. La CCE a conçu un questionnaire sur les nouvelles tendances et l'a affiché sur son site Web afin de connaître l'opinion du public sur les questions qui réclament actuellement de l'attention ainsi que l'image qu'il se fait de l'environnement nord-américain dans 20 ans. Un document résume les observations des quelque 475 personnes qui ont répondu à ce questionnaire.
<ul style="list-style-type: none"> Le public est de plus en plus préoccupé par le manque de progrès en vue d'établir une relation institutionnelle entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce, comme le prescrit le paragraphe 10(6) de l'ANACDE. 	<ul style="list-style-type: none"> Des efforts ont été déployés en 2000, mais les progrès accomplis n'ont pas satisfait les attentes du public et du CCPM à cet égard. Le public demeure particulièrement inquiet de l'absence d'une relation organisationnelle entre le Conseil de la CCE et la Commission du libre-échange sur des questions touchant l'environnement et le commerce, dont les différends relatifs à l'environnement visés au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Le CCPM a réclamé la tenue d'une réunion en 2001, avec sa participation et celle du public.
Conservation de la biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> La restauration des habitats, par exemple, ceux des oiseaux migrateurs, devrait constituer une priorité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (projet 2.1.2) a été expressément mise en place pour atteindre ce but. On a également parachevé des stratégies et des plans d'action nationaux coordonnés. En 2001, les travaux viseront tout d'abord à appliquer ces stratégies nationales, à élaborer des stratégies de sollicitation de fonds, à renforcer les capacités de conservation des oiseaux, à entreprendre des activités de communication et de sensibilisation.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> • La CCE a un rôle important à jouer dans la protection des espèces transfrontalières et des habitats dont elles dépendent. 	<ul style="list-style-type: none"> • La CCE a apporté sa contribution en relevant les principaux enjeux qui touchent la conservation en Amérique du Nord ainsi que ceux qui pourraient bénéficier d'une action coordonnée dans le cadre du projet 2.1.1 – <i>Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.</i> • Les projets qui concernent précisément les espèces transfrontalières et leurs habitats comprennent : <ul style="list-style-type: none"> – le projet 2.1.3 – <i>Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>, qui donne présentement lieu à l'élaboration d'une liste d'espèces justifiant des mesures prioritaires et de plans de rétablissement concertés pour les espèces des prairies; – le projet 2.1.5 – <i>Réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>, dans le cadre duquel on est en train de dresser une liste des espèces marines qui suscitent des préoccupations en matière de conservation.
<ul style="list-style-type: none"> • On considère qu'il est très important que la CCE fasse appel à des scientifiques indépendants en réalisant ses travaux sur la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des scientifiques indépendants participeront à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'examen du plan stratégique et des plans d'action régionaux dans le cadre du projet 2.1.1 – <i>Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.</i> Ces personnes pourront s'avérer des partenaires importants dans tous les autres projets du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, dont l'un des buts consiste à créer des réseaux de spécialistes pour analyser les menaces à la biodiversité et recommander des mesures pour y faire face. Le Plan de programme pour 2001 à 2003 prévoit une approche stratégique pour tirer parti de la structure interdisciplinaire de la CCE et de sa capacité de travailler avec des intervenants régionaux.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> On s'est dit particulièrement inquiet au sujet de la liste d'espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation ainsi que du processus mis en place pour l'établir. Le grizzly y brille par son absence alors qu'il satisfait à trois des critères et que d'autres espèces qui ne satisfont qu'à deux d'entre eux font partie de cette liste. Il s'agit d'une espèce très vulnérable qui continue de perdre ses habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation n'est pas un processus ultime, mais une démarche dynamique visant à amener les trois pays à établir des priorités et un cadre de coopération. Lorsque la stratégie relative à la biodiversité sera approuvée, les projets (particulièrement celui qui nous occupe ici) seront réexaminés tous les cinq ans.
<ul style="list-style-type: none"> Les peuples autochtones peuvent grandement contribuer aux travaux touchant la biodiversité et devraient y participer. Tous les travaux de la CCE s'enrichiront de la collaboration avec ces peuples s'ils se fondent sur le respect de leurs traditions et de leur opinion. 	<ul style="list-style-type: none"> En mars 2000, un atelier auquel ont participé des représentants de peuples autochtones de toute l'Amérique du Nord a été organisé dans le cadre du projet 2.1.1, afin de recueillir des suggestions quant aux principaux défis connexes à la conservation de la biodiversité ainsi qu'aux mesures que pourrait comporter le programme pour permettre de les relever. La Commission s'est engagée à ce que les peuples autochtones continuent de participer au projet à mesure qu'il progresse. En outre, le rapport intégrant les études préliminaires menées dans le cadre du projet 2.1.1 recommande d'intégrer un élément autochtone dans la stratégie relative à la biodiversité afin de tenir compte de l'opinion, des connaissances et des besoins particuliers de ces peuples dans les trois pays.
<ul style="list-style-type: none"> Les espèces envahissantes ne reçoivent pas suffisamment d'attention, car on n'envisage pas d'approfondir la recherche scientifique ou d'élaborer des règlements adéquats à leur sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les efforts déployés afin d'élaborer une approche coordonnée à l'égard des espèces envahissantes sont axés en premier sur les milieux dulcicole et marin. Le but du projet 2.1.7 – <i>Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord</i>, consiste à supprimer les voies de pénétration transfrontalières d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes côtiers et dulcicoles nord-américains. Un atelier sur ces espèces a donné lieu à des recommandations consultables à l'adresse <http://www.crossdraw.com/marinet>.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> Le public s'est dit très favorable à la tenue du prochain atelier sur les prairies. La CCE est également invitée à s'occuper des forêts du Nord, car elles sont en train de subir des transformations massives et réclament une attention immédiate. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du premier effort concerté de cette nature en Amérique du Nord, des écologistes réputés des trois pays ont participé à un atelier destiné à répertorier les régions nord-américaines qui doivent faire l'objet de mesures prioritaires en matière de conservation. Pour la CCE, les forêts du Nord font partie de ces régions. On peut consulter, sur le site Web de la CCE, une carte des régions les plus importantes et les plus menacées du point de vue écologique en Amérique du Nord, à l'adresse <http://www.cec.org/programmes_projects/conserv_biodiv/priority_regions/index.cfm?varlan=francais>.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> Il existe un lien direct entre les polluants et les espèces sauvages. Nous devons nous mettre immédiatement à la recherche de pesticides qui sont moins persistants tout en ayant des effets toxiques, aigus et mortels ou sublétaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet 2.1.6 – <i>Programme d’action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord</i>, établit ce lien important dans ses travaux connexes relatifs à la baie des Californies et au golfe du Maine ainsi qu’aux RRTP. Le projet 3.2.1 – <i>Gestion rationnelle des produits chimiques</i> établit également ce lien dans l’activité de surveillance des écosystèmes prévue dans le Plan d’action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l’évaluation environnementales. En suscitant la participation d’un large éventail d’intervenants, les projets pilotes du PAM appliquent des stratégies régionales pour faire face aux sources terrestres de polluants. En ce qui à trait à la baie des Californies, elle est l’objet d’un effort binational de surveillance et on est en train d’établir un inventaire binational de polluants consultable sur le Web. Dans le golfe du Maine, les activités ont été axées sur les milieux humides côtiers, sur l’éducation et la sensibilisation environnementales, sur l’évaluation scientifique des milieux naturels et aménagés. Le projet visant la région qui s’étend de l’État de Baja California à la mer de Béring servira de contexte au début d’une intégration entre les domaines de la biodiversité et de la pollution puisque’un grand nombre d’intervenants participant à la mise en œuvre du PAM dans la baie des Californies sont déjà actifs dans le projet de réseau nord-américain d’aires marines protégées. Un des objectifs du plan stratégique relatif à la conservation de la biodiversité (qui n’est pas encore approuvé) consiste à se pencher, de façon concertée, sur des menaces communes, particulièrement les polluants, et sur la biodiversité.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> On a demandé à la CCE de vérifier si le Canada se conforme à l'accord aux termes duquel il s'est engagé à appliquer des lois efficaces pour protéger les espèces en voie de disparition et leurs habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les espèces en voie de disparition, la CCE a dressé une liste d'espèces terrestres transfrontalières et migratrices qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. Elle a également relevé d'importantes possibilités de collaboration et a commencé à élaborer des mesures concertées de rétablissement de ces espèces dans la région des prairies. La Commission est également en train d'établir une liste des espèces marines qui suscitent des préoccupations en matière de conservation; cette liste sera prête à la fin de 2001.
<ul style="list-style-type: none"> Il faut étudier les effets des semences transgéniques en Amérique du Nord, élaborer des normes, dresser une carte des régions de production et publier de l'information sur le lien que le commerce de ces produits peut avoir avec l'environnement. Étant donné qu'il s'agit d'une question d'intérêt prioritaire, il faudrait également étudier les effets de ces semences sur les agriculteurs et les fabricants. Il faudrait en outre mettre un terme à l'expédition de ces produits vers le Mexique en raison de leurs incidences sur l'agriculture de ce pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique relatif à la biodiversité (qui n'est pas encore approuvé) met cette importante question au nombre de ses objectifs en se penchant sur les menaces communes à la biodiversité. Tout comme d'autres questions connexes, celle-ci a préoccupé le CCPM depuis les deux dernières années. Après l'avoir étudié attentivement, il en est venu à la conclusion que plusieurs organismes se penchent sur cette question complexe et que la CCE n'a aucune contribution importante à offrir à son égard, bien que le CCPM continuera d'en exercer le suivi. Le Plan de programme pour 2001 à 2003 n'accorde pas de place particulière à cette question.
Polluants et santé	
<ul style="list-style-type: none"> Les programmes d'application volontaire ont des limites. Le Mexique devrait étendre à tout le secteur industriel l'obligation de déclarer les rejets et les transferts de polluants. 	<ul style="list-style-type: none"> Au début de 2001, les membres du groupe consultatif multilatéral sur le projet de <i>Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes</i> (RETC, Registre de rejets et de transferts de polluants) se sont réunis à Mexico. Cette discussion en table ronde a permis d'examiner les possibilités de faire progresser l'établissement de ce registre au Mexique. Des représentants du Semarnat ont mentionné que le gouvernement avait l'intention d'en modifier l'application volontaire pour la rendre obligatoire dans deux à quatre ans.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> Les organisations non gouvernementales (ONG) devraient participer davantage à l'élaboration de normes et le public devrait recevoir une information complète. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet 3.4.1 – <i>Renforcement des capacités de prévention de la pollution</i>, vise à instaurer une table ronde pour que pratiquement tous les secteurs de la société y participent. Les groupes de travail que ce projet a permis de former comprennent un large éventail de particuliers et d'organismes, dont des ONG. L'ensemble des intervenants participent à l'élaboration des PARNA. Les réunions du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) comprennent des séances destinées à informer le public des activités de mise en œuvre des PARNA et d'autres activités connexes.
<ul style="list-style-type: none"> Les couloirs de transport et d'échanges commerciaux suscitent des préoccupations. L'intensification des échanges commerciaux et l'expansion des couloirs de transport ont des répercussions importantes sur l'environnement. Des ONG compétentes soulèveront cette question au cours du symposium sur l'environnement et le commerce qui se tiendra en octobre prochain à Washington. Dans l'ensemble, les ONG sont satisfaites des travaux de la CCE dans ce domaine et l'invitent à poursuivre ses efforts, notamment ceux consistant à compiler et à diffuser de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet 3.1.3 – <i>Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux</i>, a été mis expressément sur pied pour étudier cette question. Un document de travail de la CCE sur les couloirs de transport et d'échanges commerciaux a été soumis à l'examen du public au cours d'une réunion organisée par le CCPM en mars 2001, à Winnipeg. Les observations du public sont présentement en cours d'examen et serviront à orienter les travaux de la CCE dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Le projet de GRPC devrait viser les dioxines. On a invité la CCE à publier, dans les meilleurs délais, l'important rapport de M. Commoner sur le transport de dioxines jusqu'au Nunavut. Les Inuits (peuples autochtones de l'Arctique) ont participé à l'étude qui a donné lieu à ce rapport et à la mise au point d'un modèle perfectionné qui servira également au cours d'études sur le mercure et les BPC. Ce n'est que par la réalisation d'activités efficaces de modélisation et de surveillance que les peuples autochtones du Nord sauront si les mesures nationales et internationales destinées à réduire la pollution sont fructueuses. 	<ul style="list-style-type: none"> La CCE a publié le rapport de M. Commoner en 2000. Le plan de travail relatif à la GRPC prévoit le parachèvement de la première phase de l'établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène et le début de sa deuxième phase. Un membre des peuples autochtones fait partie du groupe chargé d'établir ce PARNA ainsi que d'un autre groupe chargé d'établir le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. L'une des activités de ce dernier groupe consiste à intégrer à ce PARNA le renforcement des capacités de surveillance et d'évaluation environnementales à long terme. Il pourrait en outre entreprendre, à l'appui d'autres PARNA, des activités de modélisation à l'échelle continentale.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts que déploie la CCE pour combattre la pollution ont été reconnus, mais on espère qu'elle diffusera davantage d'informations concernant les effets des polluants sur la santé humaine et qu'une discussion sera rapidement amorcée au Mexique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La santé humaine est une dimension dont tient compte la grande majorité des travaux de la CCE dans ce secteur de programme. En particulier, la Commission a entrepris le nouveau projet 3.4.2 – <i>La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord</i>, qui a pour objet d'élaborer, de concert avec les Parties, un programme coopératif à long terme destiné à protéger les enfants des dangers que l'environnement représente pour leur santé. Les travaux tiennent également compte du fait que les parents ont le droit de savoir si l'environnement contient des substances pouvant s'avérer dangereuses pour la santé de leurs enfants. • Dans le cadre du projet de RRTP, la CCE est en train d'établir un rapport spécial sur des polluants chimiques pouvant porter atteinte à la santé des enfants et à leur développement.

Recommandations	Suivi
Droit et politiques de l'environnement	
<ul style="list-style-type: none"> L'un des plus gros défis auquel le public est confronté est celui de disposer de l'information nécessaire pour participer fructueusement à l'élaboration des politiques publiques ou à l'application des lois. La participation des citoyens est liée à l'information dont ils disposent. De nombreuses ONG peuvent compter sur des personnes hautement qualifiées qui sont parfaitement en mesure d'analyser et d'utiliser des données techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le CCPM a contribué à la tenue d'un atelier en 2000 sur la participation du public à l'application des lois. Cet atelier a conduit le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) à dévier son attention de la formation relative à l'application de la <i>Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)</i> pour la porter sur les questions concernant la participation du public, et ce, dans l'optique de s'assurer que l'on tienne compte de l'opinion de ce dernier lorsque l'on fixe des priorités en matière de mesures concertées. Le projet 4.2.3 – <i>Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois sur l'environnement</i>, permettra d'établir des rapports sur des sujets précis afin de donner suite à la demande du public de faire preuve d'une transparence accrue dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Il faut trouver une méthode pour mesurer l'efficacité de l'application des lois, et mener une étude scientifique afin de déterminer si les résultats des activités d'application des lois peuvent être utiles à cette fin. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet 4.2.1, intitulé <i>Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord</i>, visera, au cours des trois prochaines années, à renforcer les capacités des organismes des Parties chargés de l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages à travailler de façon concertée en respectant l'obligation d'appliquer efficacement ces lois.
<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sur l'application des lois devraient changer d'orientation, en l'occurrence délaisser la chasse et le commerce illicites du gibier trophée pour se concentrer sur la cause principale de la disparition d'espèces sauvages : la destruction des habitats. Les travaux portant sur les mécanismes légaux devraient s'étendre à l'application et à l'observation des lois régissant la conservation des espèces sauvages. Ces travaux devraient s'accomplir en relation avec ceux du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2001, le projet 4.2.1 prévoit d'examiner les moyens actuels et d'autres moyens de coopération par l'entremise du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. Ce groupe de travail est subordonné au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, et l'aide à étendre le dialogue à l'échelle régionale sur des questions touchant l'application des lois et des éléments politiques plus larges. Les travaux du projet 4.2.2 – <i>Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois</i>, seront reliés à ceux du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, comme l'ICOAN, ou touchant notamment les espèces envahissantes.

Recommandations	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> Le public est préoccupé par l'état de la législation de l'environnement dans les trois pays. Il dit percevoir un affaiblissement de cette législation et de son application. Les Parties devraient s'engager à renforcer cette application et à améliorer les lois. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement se penche sur des questions et des préoccupations en matière d'application et d'observation des lois que les gouvernements, le secteur privé et les ONG portent à l'attention de la CCE en vue de renforcer la coopération entre les Parties dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> Il faut favoriser l'élaboration et l'application efficace de lois qui régiraient l'utilisation et la gestion des substances chimiques et des pesticides. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du projet 4.2.2, le renforcement des capacités d'application des lois vise un secteur prioritaire, celui du suivi et de l'application des lois antipollution. Une partie de ces travaux sera en rapport direct avec ceux de projets relatifs à la GRPC.
Obligations spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> Il faut accroître les efforts en vue de conclure un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil continue de déployer des efforts pour en arriver à un accord. Le gouvernement mexicain a manifesté à nouveau de l'intérêt à reprendre les discussions à ce sujet.
<ul style="list-style-type: none"> Le public a recommandé d'accroître le soutien accordé au Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE). 	<ul style="list-style-type: none"> Sans accorder d'augmentation de fonds, le Conseil a cependant convenu de chercher des moyens de financement supplémentaires par d'autres sources que le budget dont dispose la CCE.
<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses observations ont été formulées durant toute l'année concernaient la mise en œuvre des articles 14 et 15 de l'ANACDE. 	<ul style="list-style-type: none"> En juin 2000, le Conseil a adopté la résolution n° 00-09 chargeant le CCPM de mener un examen public sur toute question concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 que lui confie le Conseil. Le CCPM a également été chargé d'examiner l'historique des communications de citoyens et d'établir un rapport sur les enseignements que l'on en a tirés. Ce rapport sera soumis à l'attention du Conseil en juin 2001. Le CCPM a également instauré un processus d'examen public qui est maintenant en vigueur. Sur le site Web de la CCE, dans la section réservée au CCPM, on peut consulter le rapport que celui-ci a établi sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications de citoyens.

Recommandations	Suivi
Autres questions	
<ul style="list-style-type: none"> • La CCE a un rôle à jouer en vue d'harmoniser les normes relatives à la santé publique et à l'étiquetage en Amérique du Nord. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet 1.2.1 – <i>Soutien à la conservation de la biodiversité par le biais des produits et services écologiques : café d'ombre, palmier Chamaedorea et écotourisme</i>, tient compte du fait qu'une demande accrue pour ces produits et services révèle des préoccupations en matière d'environnement et de santé lorsque les consommateurs achètent, notamment, des produits agricoles. Même s'il n'appartient pas à la CCE de contribuer directement à l'instauration de normes sanitaires, les travaux de ce projet permettront de favoriser la viabilité d'un créneau de marché pour les aliments naturels ou biologiques ainsi que le désir des consommateurs d'en acheter.
<ul style="list-style-type: none"> • La CCE devrait solliciter un plus grand soutien de la part du milieu des affaires au Canada et aux États-Unis. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2000 et 2001, le Secrétariat a organisé des réunions afin de favoriser la participation et la contribution du milieu des affaires au Canada et aux États-Unis.
<ul style="list-style-type: none"> • On a clairement mentionné aux gouvernements qu'il est temps qu'ils se préoccupent des enfants et des inquiétudes que suscite leur santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan de programme pour 2001 à 2003 comprend un projet (3.4.2) sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les programmes et toutes les décisions devraient se fonder sur le principe qu'il existe un déséquilibre social et économique entre les trois pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, il a été question de ce sujet. Il est prévu de continuer de s'en occuper en réalisant des travaux de suivi.
<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a été invité à travailler plus étroitement avec la société civile qui a indéniablement la capacité de contribuer à la recherche et à l'action dans l'élaboration des politiques publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • À la lumière de l'orientation que lui procure le <i>Programme d'action commun</i> du Conseil, le Secrétariat continue de réunir les intervenants et de travailler avec la société civile pour faciliter l'accomplissement des travaux de la Commission.